

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 690 053

(21) N° d'enregistrement national :

92 05129

(51) Int Cl⁵ : A 44 C 27/00, B 29 C 51/00

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 21.04.92.

(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 22.10.93 Bulletin 93/42.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : Société à responsabilité limitée dite: THERMOFORM (SARL) — FR.

(72) Inventeur(s) : Rouget Jean-Yves et Cheradame Marc.

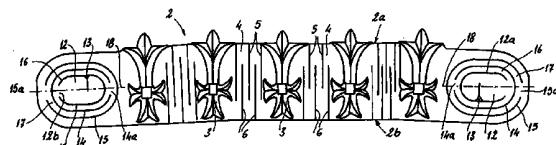
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : Cabinet Germain & Maureau.

(54) Couronne des rois.

(57) Cette couronne est du type réalisé par découpage et thermoformage dans un ruban (2) de matière plastique thermoformable, avec formation de motifs en relief (3) et dont les extrémités sont pourvues de moyens complémentaires d'accrochage mutuel.

Il est prévu au moins un segment (4) dans lequel sont pratiquées des découpes transversales parallèles (5, 6) dont au moins certaines (5, 6) sont constituées par des encoches débouchant sur l'un des bords (2a, 2b) de la couronne.



COURONNE DES ROIS

La présente invention concerne une couronne des rois ou couronne de couleur or et/ou argent qui est traditionnellement vendue, avec chaque brioche en forme de couronne ou galette munie de fèves, au moment où l'on fête les rois, c'est-à-dire durant la période qui précède et celle qui suit la fête de l'Epiphanie.

Ces couronnes sont généralement constituées par une bande en carton découpée, gaufrée par pressage pour lui conférer un minimum de relief, teintée de couleur or et/ou argent et dont les extrémités sont pourvues de moyens d'accrochage mutuel. Ces couronnes présentent l'inconvénient de ne posséder aucune élasticité et de ne pas pouvoir s'adapter, indifféremment, à des têtes d'enfants ou d'adultes.

On connaît aussi des couronnes des rois réalisées dans des films de matière plastique thermoformable comme du PVC, qui offrent l'avantage de pouvoir posséder des motifs, tels que des fleurs de Lys et des médaillons, en relief et de grande dimension, leur conférant une très belle esthétique mais qui, n'étant pas élastiquement extensibles, ne peuvent pas, de ce fait, s'adapter à n'importe quelle dimension de tête.

En revanche, ces couronnes en matière plastique présentent l'avantage, par rapport à celles précédemment citées, de ne pas absorber les matières grasses et autres des brioches ou galettes auxquelles elles sont associées.

La présente invention vise à fournir une couronne du type le plus esthétique, c'est-à-dire en matière plastique thermoformable et relativement souple et élastique comme le PVC, mais qui soit extensible pour pouvoir s'adapter aussi bien aux têtes des adultes qu'à celles des enfants.

A cet effet, dans la couronne qu'elle concerne et qui est du dernier type cité, il est prévu au moins un segment dans lequel sont pratiquées des découpes

transversales parallèles dont au moins certaines sont constituées par des encoches débouchant sur l'un des bords de la couronne.

Suivant une forme d'exécution simple de 5 l'invention, il n'est prévu que deux séries d'encoches, les encoches de l'une, qui débouchent sur l'un des bords de la couronne, étant décalées d'un demi-pas par rapport aux encoches de l'autre série qui débouchent sur le bord opposé de la couronne et la longueur de chaque encoche 10 étant supérieure à la demi-largeur du ruban formant la couronne.

Grâce à la souplesse et à l'élasticité relative de sa matière constitutive, la présence de ces encoches permet l'extension de cette couronne à la manière d'un 15 accordéon, ce qui la rend adaptable à n'importe quelle dimension de tête.

Suivant une variante d'exécution de l'invention, les découpes transversales parallèles pratiquées dans au moins un segment de la couronne sont constituées, 20 alternativement, de deux encoches alignées dont chacune débouche sur l'un des bords de la couronne et d'une fente intermédiaire ou médiane non débouchante.

Les découpes ainsi réalisées dans chaque segment qui en est pourvu confèrent à cette couronne une 25 extensibilité élastique puisque chacun de ces segments peut s'allonger élastiquement de la même manière que s'allonge, de façon permanente, du métal déployé.

De préférence, les segments dans lesquels sont pratiquées les découpes transversales sont plats ou munis 30 d'un faible relief, tel que par gaufrage.

Suivant une forme d'exécution particulière de cette couronne, les moyens complémentaires d'accrochage mutuel de ses deux extrémités sont constitués par deux pattes formant crochets dont chacune est disposée au 35 centre de découpes annulaires concentriques, circulaires ou ovales, formant des maillons concentriques, chacune de

ces découpes présentant une zone d'interruption formant charnière et sensiblement centrée sur l'axe longitudinal du ruban dans lequel est réalisée cette couronne et la zone d'interruption de chaque découpe annulaire étant 5 disposée à l'opposé de celle de chaque découpe annulaire adjacente, en vue de permettre le déploiement élastique en zigzag de ces maillons, à chaque extrémité de ce ruban. Cette disposition présente l'avantage d'augmenter encore les facultés d'allongement élastique de cette couronne.

10 De toute façon, l'invention sera bien comprise, à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, deux formes d'exécution de cette couronne :

15 Figure 1 est une vue à plat au repos d'une première forme d'exécution de cette couronne ;

Figure 2 en est une vue partielle à plat et en extension de la couronne de figure 1 ;

20 Figures 3 et 4 sont des vues similaires à, respectivement, figure 1 et figure 2, illustrant une variante d'exécution de cette couronne ;

Figure 5 est une vue partielle, en perspective, montrant les deux parties terminales, attachées l'une à l'autre, de la couronne des figures 1 et 2.

Cette couronne est réalisée à partir d'un ruban 25 de film de matière thermoplastique dans lequel sont formés, à chaud, des motifs 3 qui, dans les exemples illustrés sur le dessin, sont des fleurs de Lys. L'utilisation de la matière plastique thermoformable comme le PVC permet de réaliser, par thermoformage, des motifs 30 présentant des reliefs importants, c'est-à-dire dont la partie la plus proéminente peut être décalée d'une dimension de l'ordre d'un demi centimètre et même plus par rapport au plan du ruban 2.

Dans les deux exemples illustrés sur le dessin, 35 entre chaque motif 3 en relief ainsi qu'à chaque extrémité du ruban 2, est ménagé un segment plat 4, mais ces

segments plats 4 pourraient, tout aussi bien, être remplacés par des segments pourvus d'un relief moyen, c'est-à-dire moins proéminent que les motifs 3, comme, par exemple, un relief obtenu par gaufrage.

5 Dans l'exemple illustré sur les figures 1 et 2, dans chaque segment 4 situé entre deux motifs 3, sont pratiquées des découpes transversales constituées par deux séries d'encoches 5 et 6, les encoches 5 d'une série, qui débouchent sur l'un des bords du ruban 2, étant décalées 10 d'un demi-pas par rapport aux encoches 6 qui débouchent sur le bord opposé du ruban pour leur conférer une disposition tête-bêche. En outre, la longueur des encoches 5 et 6 est supérieure à la demi-largeur du ruban 2.

15 Grâce à la souplesse et à l'élasticité relative du matériau constitutif de ce ruban, cette couronne est très extensible élastiquement, comme illustré sur la figure 2, et peut donc s'adapter, sans difficultés, à des têtes de différentes grosseurs.

20 Dans l'exemple illustré sur les figures 3 et 4, les découpes transversales pratiquées dans les segments 4, séparant les motifs en relief 3, sont constituées, alternativement, de deux encoches 7 alignées et dont chacune débouche sur l'un des bords 2a ou 2b du ruban 2 et d'une fente médiane intermédiaire, non débouchante 8.

25 Comme le montre plus particulièrement la figure 4, lorsqu'une tension est exercée dans le sens longitudinal du ruban 2, les encoches 5 et les fentes 6 tendent à s'ouvrir et à autoriser son allongement dans le sens longitudinal. Cet allongement est autorisé par les 30 qualités d'élasticité et de souplesse relatives de la matière constitutive de ce ruban 2, c'est-à-dire par les qualités de déformation élastique de la matière thermoplastique comme du PVC.

35 Comme cela est le cas avec la couronne de l'exemple des figures 1 et 2, grâce à cette élasticité, dès qu'on cesse d'exercer sur le ruban 2 une tension

longitudinale, ce dernier reprend sa forme initiale de repos puisque l'élasticité du PVC ramène les encoches 5 et les fentes 6 dans leur position fermée d'origine.

Il faut également noter que l'élasticité de la matière constitutive du ruban 2 permet de l'allonger plus ou moins et, par conséquent, permet d'adapter la couronne des rois ainsi constituée aussi bien à des têtes d'adultes qu'à des têtes d'enfants.

Dans l'exemple illustré sur les figures 3 et 4, les moyens d'accrochage mutuel des extrémités du ruban 2 sont constitués, d'une part, par une fente transversale non débouchante 9 et, d'autre part, par un crochet 11 en forme de T engageable dans la fente 7. Naturellement, tout autre moyen d'accrochage mutuel des extrémités du ruban 2 pourrait être utilisé en lieu et place du crochet 8 et de la fente 7, comme, par exemple, un système de clipage mâle-femelle ou mâle-mâle ou encore un système autocollant.

Il est aussi possible d'utiliser les moyens appliqués à la couronne illustrée par les figures 1 et 2.

Dans cet exemple, les moyens complémentaires d'accrochage mutuel des deux extrémités du ruban 2 formant la couronne sont constitués par deux pattes 12, formant, grâce à des encoches latérales 13, deux crochets engageables l'un sur l'autre. Chaque patte 12 est disposée au centre de découpes concentriques annulaires, ovales 14, 15, délimitant des maillons concentriques 16 et 17. Chaque découpe 14, 15 présente, comme la découpe 12a de formation de chaque crochet 12, une zone d'interruption formant charnière, respectivement, 16a, 17a et 12b centrée sur l'axe longitudinal 18 du ruban 2, la charnière ou zone d'interruption 12b, 14a, 15a, de chaque découpe 12a, 14, 15 étant située à l'opposé de la charnière de chaque découpe adjacente.

Ainsi, chaque partie terminale du ruban 2 peut être allongée élastiquement, à la manière d'un accordéon,

comme illustré sur la figure 5 et améliorer encore les qualités d'extensibilité élastique de cette couronne.

REVENDICATIONS

1. Couronne des rois du type réalisé par découpage et thermoformage dans un ruban (2) de matière plastique thermoformable, avec formation de motifs en relief (3) et
5 dont les extrémités sont pourvues de moyens complémentaires d'accrochage mutuel, caractérisée en ce qu'il est prévu au moins un segment (4) dans lequel sont pratiquées des découpes transversales parallèles (5, 6, 7, 8) dont au moins certaines (5, 6, 7) sont
10 constituées par des encoches débouchant sur l'un des bords (2a, 2b) de la couronne.

2. Couronne des rois selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'il n'est prévu que deux séries d'encoches (5, 6), les encoches (5) de l'une, qui
15 débouchent sur l'un (2a) des bords de la couronne, étant décalées d'un demi-pas par rapport aux encoches (6) de l'autre série qui débouchent sur le bord opposé (2b) de la couronne et la longueur de chaque encoche (5, 6) étant supérieure à la demi-largeur du ruban (2) formant la
20 couronne.

3. Couronne des rois selon la revendication 1, caractérisée en ce que les découpes transversales parallèles pratiquées dans au moins un segment (4) de la couronne sont constituées, alternativement, de deux
25 encoches alignées (7) dont chacune débouche sur l'un des bords (2a, 2b) de la couronne et d'une fente intermédiaire ou médiane (8) non débouchante.

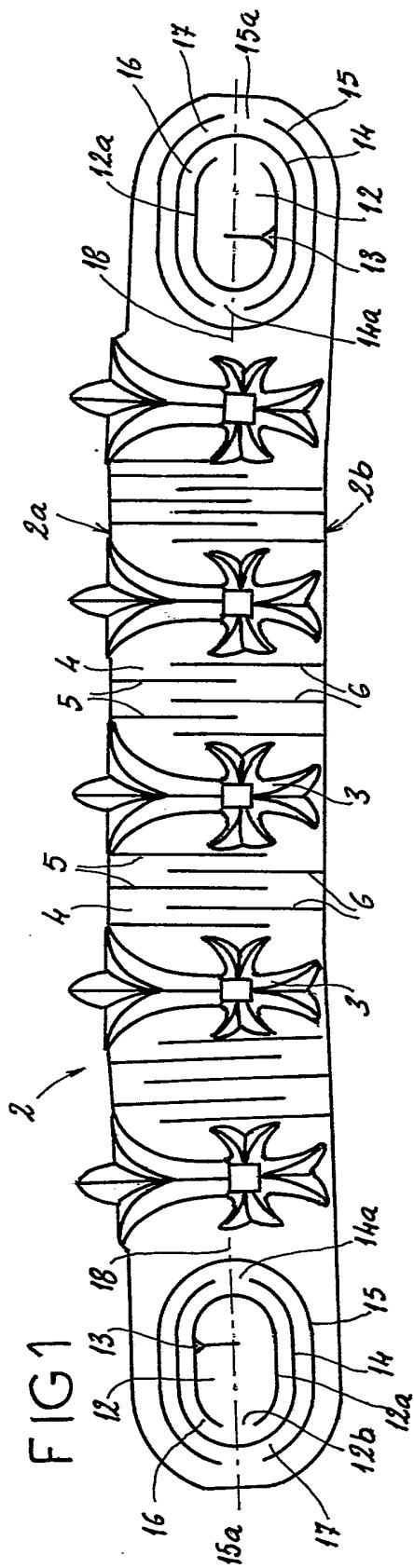
4. Couronne des rois selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que les
30 segments (4) dans lesquels sont pratiquées les découpes transversales (5, 6, 7, 8) sont plats ou munis d'un faible relief, tel que par gaufrage.

5. Couronne des rois selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que les moyens complémentaires d'accrochage mutuel de ses deux extrémités sont constitués par deux pattes (12) formant crochets dont

chacune est disposée au centre de découpes annulaires concentriques (14, 15), circulaires ou ovales, formant des maillons concentriques (16, 17), chacune de ces découpes (14, 15) ainsi que celle (12a) délimitant la patte 5 d'accrochage (12) présentant une zone d'interruption (14a, 15a, 12b) formant charnière et sensiblement centrée sur l'axe longitudinal (18) du ruban (2) dans lequel est réalisée cette couronne et la zone d'interruption (14a, 15a, 12b) de chaque découpe annulaire (14, 15, 12a) 10 étant disposée à l'opposé de celle de chaque découpe annulaire adjacente, en vue de permettre le déploiement élastique en zigzag des maillons (16, 17), à chaque extrémité de ce ruban (2).

6. Couronne des rois selon l'une quelconque des 15 revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'elle est réalisée dans un ruban de PVC.

113



卷之三

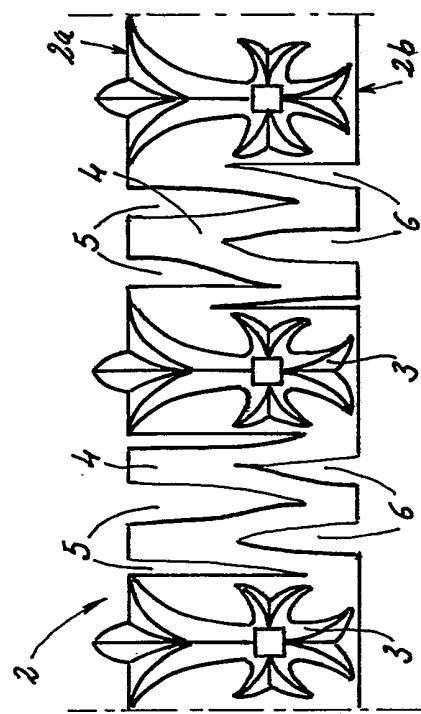
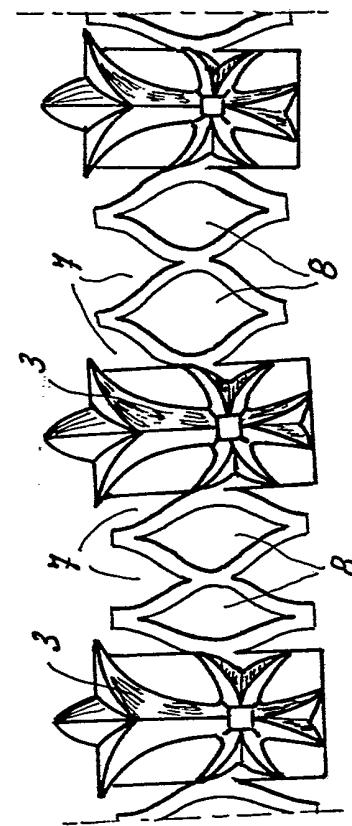
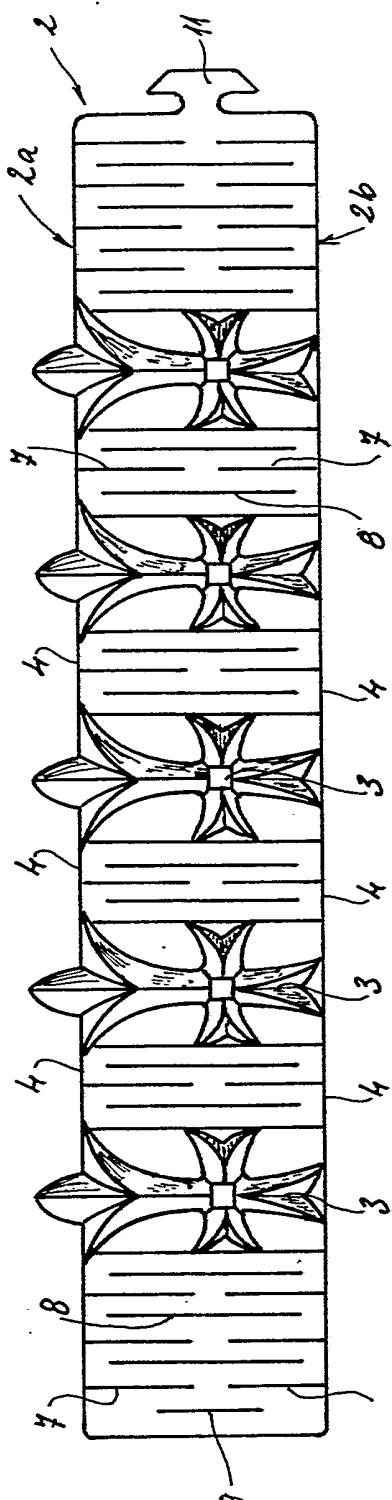


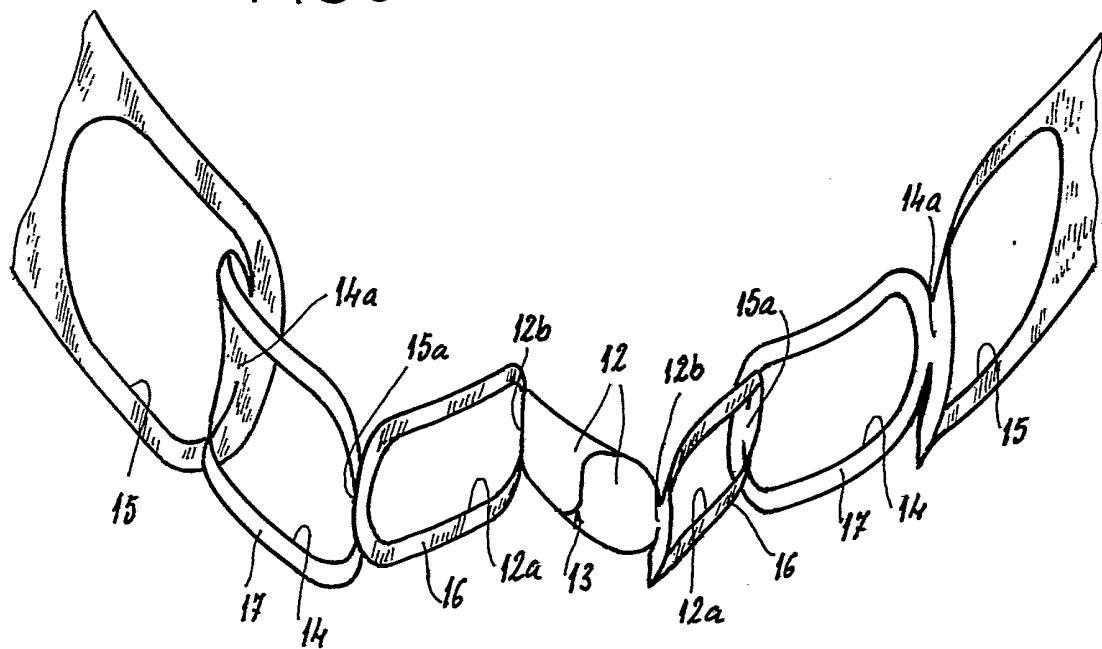
FIG 2

2/3



3/3

FIG 5



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9205129
FA 470982

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	US-A-4 317 238 (A. AMIN) ---	
A	DE-B-1 230 377 (M. WILLKOMMEN) ---	
A	US-A-4 021 859 (WORK WEAR CORPORATION) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A41G A42B A47G
1		
		Date d'achèvement de la recherche
		20 JANVIER 1993
		Examinateur
		GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		